

Signe les rapatriés.



PHOTO THÉRIQUE VALMONDRE

Crimés contre l'humanité. Le mot est lâché pour la première fois, concernant le FLN, à l'époque des événements d'Algérie, par un député UMP, Thierry Mariani. *Valeurs actuelles* peut, en effet, révéler (lire page 31) qu'à la suite de la polémique née autour du film franco-algérien *Hors-la-loi*, celui-ci s'apprête à défendre une proposition de loi, qui promet d'être explosive. Enregistrée le 29 avril à la présidence de l'Assemblée, cette initiative parlementaire, cosignée par quatre autres députés UMP (Élie Aboud, Claude Goasguen, Lionnel Luca et Michel Voisin), réclame « la reconnaissance par la France des souffrances subies par les citoyens français d'Algérie, victimes de crimes contre l'humanité [...] du fait de leur appartenance ethnique, religieuse ou politique ».

Signataire de cette proposition de loi qui sent le soufre, Lionnel Luca est lui-même à l'origine du déclenchement de "l'affaire *Hors-la-loi*". Tout commence le 22 octobre 2009 dans *Valeurs actuelles*. Notre journal, ce jour-là, consacre un dossier aux pieds-noirs. Il y est notamment révélé le tournage du film *Hors-la-loi*, financé à 20 % par l'État algérien et à 7 % par la France (59 % si l'on inclut les partenaires privés). Ainsi que la volonté affichée (dans la presse algérienne) par son metteur en scène, Rachid Bouchareb, déjà auteur du controversé *Indigènes* avec le même Jamel Debbouze, de « tout balancer » sur les « massacres de Sétif », dont il impute la responsabilité aux Européens, et d'y célébrer jusqu'aux « porteurs de valise qui ont participé à la cause algérienne ».

Outré devant ce qui lui apparaît comme « un film négationniste » et craignant que celui-ci ne fasse partie de la sélection française à Cannes (en réalité *Hors-la-loi* représentera l'Algérie), Luca décide d'écrire un courrier à Hubert Falco, le secrétaire d'État aux Anciens Combattants. Dénonçant au sujet du film un « manichéisme bien-pensant », il s'interroge sur « cette volonté d'encourager une repentance permanente » et conclut à l'adresse du ministre : « Je vous saurais gré de veiller à ce que la sortie du film ne puisse être cautionnée par les officiels français. » Convaincu par ses arguments, Falco saisit le service historique de la Défense, qu'il charge d'« analyser le contenu historique du scénario ». Le verdict est sans appel : selon le général Gilles Robert, chargé de superviser l'enquête, le scénario du film dans sa version de l'époque est « parsemé » d'« erreurs », « d'anachronismes » et d'« invraisemblances parfois grossières ». « Au vu de ces éléments [...], il me semble difficile que les pouvoirs publics puissent soutenir un film qui livre de notre histoire une version aussi peu crédible. Je veillerai pour ma part, au nom de la défense de la mémoire qui relève de mes attributions, à ne pas cautionner ce film », répond donc Falco à Luca le 15 janvier 2010.

Rendues publiques par le député UMP, la lettre du ministre et les conclu-

sions de l'enquête vont déclencher le premier stade de la polémique : celui sur les « contrevérités historiques » du film, notamment celles concernant les fameux affrontements de Sétif. *Hors-la-loi* veut « rétablir une vérité historique confinée dans les coffres », a d'emblée prévenu Bouchareb. Mais quelle vérité ? « Le réalisateur veut faire croire aux spectateurs que le 8 mai 1945, à Sétif, les musulmans ont été massacrés aveuglément par les Européens, or, ce jour-là, c'est le contraire qui s'est produit », relève la note du général Robert. Faux, réplique notamment l'historien de gauche Benjamin Stora : « Le premier mort de Sétif est un Algérien. Il brandissait le drapeau algérien dans le cortège et un commissaire de police lui a tiré une balle dans la tête. » Événement qui, selon lui, a entraîné le déchaînement de violence qui allait suivre – 8 000 à 20 000 morts, selon les versions, relevés des deux côtés.

Ce 21 mai 2010, jour de la diffusion de *Hors-la-loi*, un millier de pieds-noirs et la quasi-totalité des parlementaires UMP de la région

Paca sont attendus à Cannes pour manifester. Le sous-préfet du département aura déposé une gerbe au monument aux morts. Et il y a cette proposition de loi de Thierry Mariani... De querelle historique, la polémique est devenue bataille mémorielle. Preuve que les blessures, réveillées par le film, sont toujours à vif des deux côtés de la Méditerranée, le « procès en colonialisme » relancé par la presse et le pouvoir algérien à l'encontre de la France – définitivement « coupable » pour son « occupation » passée. « Les sales restes de l'esprit colonialiste », a ainsi titré le quotidien *el Watan*, dénonçant les « méandres nauséabonds » de l'affaire, la « vindicte coloniale » et la tentative de « censure coloniale » de Luca. « Cette polémique, écrit-il encore, témoigne d'un phénomène qu'on connaît déjà, l'existence de milieux nostalgiques de la colonisation qui sont portés par l'extrême droite, mais qui sont aussi représentés au sein même de la majorité politique actuelle en France. » Le premier ministre algérien a qualifié d'« enragés » les pourfendeurs français du film.

“Hors-la-loi veut rétablir la vérité”, a prévenu Rachid Bouchareb, son metteur en scène. Mais quelle vérité ?